**REPUBLIQUE TOGOLAISE**



***Les Rayons de la Transparence !***

**SECRETARIAT TECHNIQUE**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_



**Campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016**

***Rapport d’Etape 1***

La campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 a été organisée en deux étapes, du 20 au 31 mai 2019 et du 04 au 19 juillet 2019, sur toute l’étendue du territoire national, dans les chefs-lieux des régions administratives et dans les localités minières. Financée par la Banque Africaine de Développement à travers le Projet d’Appui à la Mobilisation des Ressources et au renforcement de Capacités Institutionnelles (PAMOCI), cette dissémination a connu la participation des membres du collège de la société civile du Comité de pilotage de l’ITIE-Togo.

Ainsi, l’Equipe de dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 se compose des membres du Secrétariat technique notamment le Coordonnateur national et ses collaborateurs (09), des membres des Organisations de la société civile du Comité de pilotage (04) et du représentant du PAMOCI (01).

**Synthèse des rapports ITIE 2015 et 2016** :

* **Rapport ITIE 2015**

Le rapport ITIE 2015 résume les informations sur la conciliation des revenus fiscaux et non fiscaux provenant du secteur extractif au Togo du 01 janvier au 31 décembre 2015 et constitue une partie intégrante du processus de mise en œuvre de l’ITIE. Dans ce cadre, les entreprises extractives et les organismes collecteurs (régies financières et autres Administrations) ont reporté respectivement les paiements et les revenus prévus par l’Exigence 4.1 de la Norme ITIE 2016. Les entités déclarantes ont été également sollicitées pour reporter d’autres informations contextuelles comme les données sur la production, les exportations, l’emploi, les paiements sociaux et autres données prévues par la Norme ITIE 2016.

Le présent rapport ITIE couvre les revenus provenant de 22 entreprises détentrices de permis actifs au 31/12/2015 dans le secteur minier et des carrières ainsi que les sociétés de commercialisation d’or et de l’exploitation des nappes souterraines, retenues par le Comité de Pilotage dans le périmètre de conciliation de 2015.

Ainsi, sur la base des données reportées par l’Etat, après conciliation, les revenus générés par le secteur minier totalisent un montant de 17,910 milliards de FCFA pour l’année 2015. Ce montant inclut les paiements encaissés directement dans les comptes budgétaires de l’Etat pour un montant de 17,728 milliards de FCFA et les paiements sociaux (volontaires et obligatoires) encaissés par des tierces parties pour un montant de 0,182 milliards de FCFA. La part des revenus alloués directement au budget de l’Etat, et qui représente 99% du total des revenus du secteur, provient principalement du secteur minier à concurrence de 82% et de l’exploitation des nappes souterraines à concurrence de 8%.

S’agissant de l’évolution de la production du secteur extractif, elle a connu une augmentation de 28 741 millions de FCFA en passant de 94 855 millions de FCFA en 2014 à 123 596 millions de FCFA en 2015.

* **Rapport ITIE 2016**

Le rapport ITIE 2016 résume les informations sur la conciliation des revenus fiscaux et non fiscaux provenant du secteur extractif au Togo du 01 janvier au 31 décembre 2016 et constitue une partie intégrante du processus de mise en œuvre de l’ITIE. Dans ce cadre, les entreprises extractives et les organismes collecteurs (régies financières et autres Administrations) ont reporté respectivement les paiements et les revenus prévus par l’Exigence 4.1 de la Norme ITIE 2016. Les entités déclarantes ont été également sollicitées pour reporter d’autres informations contextuelles comme les données sur la production, les exportations, l’emploi, les paiements sociaux et autres données prévues par la Norme ITIE 2016.

Le présent rapport couvre les revenus provenant de 26 entreprises extractives détentrices de permis actifs au 31/12/2016 dans le secteur minier et des carrières ainsi que les sociétés de commercialisation de l’or et l’exploitation des nappes souterraines, retenues par le Comité de Pilotage dans le périmètre de conciliation de 2016.

Par ailleurs, sur la base des données reportées par l’Etat, après conciliation, les revenus générés par le secteur minier totalisent un montant de 13,611 milliards de FCFA pour l’année 2016. Ce montant inclut les paiements encaissés directement dans les comptes budgétaires de l’Etat pour un montant de 13,500 milliards de FCFA et les paiements sociaux (volontaires et obligatoires) encaissés par des tierces parties pour un montant de 0,111 milliards de FCFA. La part des revenus alloués directement au budget de l’Etat, et qui représente 99% du total des revenus du secteur, provient du secteur minier à hauteur de 82% et de l’exploitation des nappes souterraines (eau) à concurrence de 8%. Le reste des revenus provient du secteur des carrières et de la commercialisation de l’or qui représentent tous les deux 10% des revenus budgétaires provenant du secteur extractif.

Quant à l’évaluation de la production du secteur minier et des carrières, elle a totalisé 105 214 millions de FCFA contre 123 596 millions de FCFA en 2015.

**Première étape, du 20 au 31 mai 2019**

**SOKODE**

La campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 a été ouverte à Sokodé, chef-lieu de la région centrale, le lundi 20 mai 2019 dans la salle de réunion de l’Hôtel Central avec pour participants les Chefs traditionnels, les représentants des comités de développement, des organisations de la société civile et de l’administration publique locale. L’ouverture des travaux a été faite à 15 heures 18 minutes par le Préfet de Tchaoudjo, le Colonel MONPION Matéindou qui dans son mot de bienvenue, a salué l’heureuse initiative et est convaincu de l’engagement de la préfecture de Tchaoudjo à apporter sa contribution à la poursuite de la mise à œuvre du processus ITIE à travers le Programme national de développement (PND). Il a souhaité plein succès aux travaux tout en invitant les participants à poser toutes les éventuelles questions susceptibles de les aider à mieux comprendre l’ITIE, sa mise en œuvre ainsi que le contenu de ses rapports.

Les thèmes abordés ont concerné les informations sur la Norme ITIE, thème développé par Monsieur DZIVENOU Mensah Kwami Kumah, Chef Cellule Information et Communication de l’ITIE-Togo, et la présentation des rapports ITIE 2015 et 2016 faite par Monsieur AMEKUDZI Koffi Séwonou, Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités de l’ITIE-Togo.

Naturellement, ces deux présentations ont donné lieu à un débat qui a permis aux participants de poser les questions suivantes :

* Quelles sont les causes de la baisse des exportations du phosphate togolais ?
* Quelles sont les dispositions que l’Etat a mises en place pour contrôler le secteur d’exploitation de l’eau, surtout le cas des forages d’eau ?
* L’Etat a accordé l’autorisation d’exploitation des mines aux sociétés mais l’on constate qu’il n’a pas le droit de regard sur ce que fait réellement ces sociétés sur les sites d’exploitation ou dans les localités où elles sont implantées. Pourquoi ?
* Quelle sont les redevances qui reviennent aux propriétaires terriens locaux suite à l’exploitation des mines ?
* Quelles sont les causes de la baisse du volume de production des entreprises et que fait l’administration des mines en ce sens ?
* Les chiffres mentionnés dans les deux rapports ITIE proviennent-elles du Ministère de l’Economie et des Finances ?
* Quelles sont les sanctions que l’Etat a prévues à l’encontre des entreprises qui ne respectent pas les textes en vigueur en matière d’exploitation des mines ?

Les deux présentateurs se sont attelés à donner des réponses à toutes ces questions à la satisfaction de tous.

Les travaux ont pris fin à 17 heures 30 minutes.

**ATAKPAME**

La campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 a eu lieu à Atakpamé, chef-lieu de la préfecture de l’Ogou,le mardi 21 mai 2019 dans la salle de réunion des Affaires Sociales. Les travaux ont été ouverts à 15 heures par le Préfet de l’Ogou, Monsieur AKAKPO Edoh qui a convié l’assistance à une bonne écoute et à une participation active au débat. Il s’en est suivi la présentation du processus ITIE et des rapports ITIE 2015 et 2016. Le débat ouvert à la suite de ces présentations a permis aux participants de poser les questions suivantes :

* L’ITIE a-t-elle un droit de regard sur les taxes perçues par les syndicats et les gendarmes ?
* Que peuvent faire les collectivités locales pour exiger des taxes des producteurs d’eau ?
* Comment sont utilisées les ristournes reversées aux localités minières.

Toutes les différentes questions posées par les participants ont amené les présentateurs, Messieurs AMEKUDZI et DZIVENOU, à revenir sur la présentation du cadre juridique et règlementaire de la mise en œuvre du processus ITIE au Togo, la fiscalité minière et l’assiette des redevances minières et la portée juridique du décret d’application de la loi 2011-008 du 05 mai 2011. En guise de témoignage, l’opportunité a été donnée à Monsieur ANANI Yao, membre du collège de la société civile du Comité de pilotage de l’ITIE-Togo, de partager avec les autres participants toutes les leçons qu’il a tirées de la mise en œuvre de l’ITIE au Togo en termes d’impacts sur le climat social dans la préfecture de Vo dont il est natif.

S’agissant des recommandations, les participants ont suggéré qu’une stratégie de communication soit élaborée pour toutes les initiatives de l’Etat afin de permettre à la population d’être informé de toutes les actions menées par l’Etat dans le cadre de la promotion de la gouvernance responsable et transparente des finances publiques.

Par ailleurs, il est important de souligner que la dissémination à Atakpamé a connu la participation des Chefs-traditionnels, des représentants des délégations spéciales de préfecture et de commune, des organisations de la société civile et de l’administration publique locale.

Les travaux ont été clôturé à 17 heures 30 minutes par le Préfet de l’Ogou qui a adressé ses plus vifs remerciements à tous ceux qui ont activement participé aux travaux de dissémination des rapports ITIE.

**TSEVIE**

A Tsévié, chef-lieu de la préfecture de Zio, la dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 a eu lieu le mercredi 22 mai 2019 à l’Hôtel Saint Georges. Ouverts à 14 heures 55 minutes par le Préfet de Zio, Monsieur ETSE Kodjo Kadévi, les travaux ont rassemblé les Chefs-traditionnels, les représentants des délégations spéciales de la préfecture et de la commune, les représentants de l’administration publique locale, les représentants de la société Togo Carrière, les représentants des comités de développement et certains étudiants et élèves. Dans son mot d’ouverture, le Préfet a invité tous les participants à prêter oreille attentive et réceptive aux contenus des déférentes présentations afin de mieux comprendre la mise en œuvre du processus ITIE ainsi que le contenu des rapports faisant l’objet de la présente dissémination. La cérémonie officielle a été suivie par les présentations des thèmes portant sur la présentation de l’Association ITIE et de ses instruments juridiques, par Monsieur DZIVENOU et la dissémination des rapports ITIE 2015 et 2016, faits par Monsieur AMEKUDZI.

Ces deux communications ont abouti à un débat général au cours duquel les questions suivantes ont été posées :

* Comment l’ITIE arrive-t-elle à comptabiliser les sociétés productrices d’eau minérale ?
* Pourquoi les informations sur la gouvernance du secteur extractif ne circulent pas assez ?
* Le rapport ITIE ressort-il la comparaison entre les déclarations faites par les entreprises et celles faites par les agences gouvernementales ?
* Quels sont les critères du choix de l’Administrateur indépendant ?
* Quelles sont les difficultés auxquelles l’ITIE-Togo fait face dans l’exercice de ses activités ?
* Comment l’ITIE compte-t-elle aider les localités minières dans la gestion des ristournes ?
* La non-certification des données a-t-elle une incidence sur la qualité de la mise en œuvre de l’ITIE ou sur celle du rapport ITIE ?
* Est-il possible que le Togo lance le débat sur les fonds à constituer pour les générations futures ?

Les différentes questions soulevées par les participants ont reçu des réponses appropriées de la part des deux présentateurs appuyés par le Coordonnateur national de l’ITIE-Togo.

Les travaux ont pris fin à 17 heures 27 minutes par le mot de remerciement du Coordonnateur national de l’ITIE-Togo et celui de clôture du Préfet de Zio.

**ANEHO**

La campagne de dissémination s’est poursuivie à Aného le jeudi 23 mai 2019 et a rassemblé les représentants des médias, des organisations de la société civile et de la SNPT. Les travaux ont lieu dans la salle de conférence de la préfecture et ont été ouverts à 15 heures 10 minutes par le Préfet des Lacs, Monsieur BENISSAN-TETEVI Datê. A Aného, outre la dissémination du contenu des rapports ITIE 2015 et 2016 faits par Monsieur AMEKUDZI, le thème portant sur l’utilisation des données ITIE a été abordé par Monsieur DZIVENOU. Le débat qui a suivi les présentations a enregistré les questions ci-après :

* Où sont passées les ristournes reversées aux populations ?
* L’ITIE a-t-elle un regard sur la gestion des ristournes ?
* Le rapport ITIE fait-il des recommandations sur la question de l’emploi dans le secteur extractif ?
* Combien d’industries extractives existe-t-il au Togo ?
* Quelles sont les mesures prévues en cas d’écarts constatés dans les déclarations ?
* Qu’est-ce qui explique le non-paiement des dividendes par certaines sociétés ?
* Quelles sont les dispositions prévues à l’encontre des sociétés qui ne fournissent pas de déclarations certifiées ?
* Le Togo dispose-t-il d’une structure de gestion des ristournes ?
* Qu’est-ce que l’ITIE fait pour l’installation de postes de l’OTR au niveau de la SNPT pour faciliter les déclarations de la société ?
* Les ristournes sont-elles reversées aux collectivités locales ?

Le Coordonnateur national ainsi que les deux présentateurs sont intervenus pour apporter des réponses aux différentes questions. Le Maire d’Aného, M. AYIVI a aussi donné des réponses sur certains points soulevés.

Les travaux ont pris fin à 17 heures 30 minutes sur les mots de clôture du Maire.

**KPALIME**

La ville de Kpalimé a accueilli l’équipe de l’ITIE-Togo, dans le cadre de la dissémination des deux rapports ITIE, le vendredi 24 mai 2019 dans la salle de réunion de la Mairie. La rencontre a été ouverte à 15 heures 20 minutes par le représentant du Maire de la ville de Kpalimé, Monsieur GAVO Komi qui a souhaité la bienvenue à tous et plein succès aux travaux. Cette rencontre a connu la participation des Chefs traditionnels, des représentants de l’OTR, de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et autres administrations publiques concernées, des organisations de la société civile. Les présentations ont fait suite à cette intervention et ont porté sur la documentation des impacts de l’ITIE faite par Monsieur DZIVENOU et la dissémination du contenu des rapports ITIE 2015 et 2016 faits par Monsieur AMEKUDZI.

Les discussions ouvertes à la suite des interventions ont permis de recenser les questions suivantes :

* Pourquoi les déclarations baissent au fil des années ?
* Quelles sont les sanctions prises à l’encontre des sociétés qui ne font pas de déclarations ?
* Quelles sont les ressources minières qui existent à Kpalimé ou dans la préfecture de Kloto qui peuvent apporter un profit à la localité ?

La parole a été donnée à Madame AGBLA de la DGTCP-Kloto pour expliquer le mécanisme de collecte des recettes du secteur extractif au niveau local.

Des réponses ont été donné aux différentes préoccupations.

Les travaux ont pris fin à 17 heures 30 minutes.

**TSEVIE (Dissémination thématique)**

Mettre un terme à l’anonymat des entreprises est l’une des clés de la lutte contre la corruption. L’identité des propriétaires réels des entreprises qui détiennent des droits d’extraction du pétrole, du gaz et des minéraux est souvent inconnue, dissimulée derrière une chaîne de personnes morales qui ne sont pas tenues de rendre des comptes. Ce problème affecte également d’autres secteurs et contribue souvent à alimenter la corruption et l’évasion fiscale. Ce constat alarmant est malheureusement partagé par les parties prenantes de l’ITIE.

Ainsi, l’ITIE exige que d’ici 2020, tous les pays mettant en œuvre le processus devront publier l’identité des entreprises pétrolières, gazières et minières qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans des projets extractifs sur leur territoire national. L’ITIE exige également que les agents publics considérés comme des personnes politiquement exposées (PPE) divulguent de manière transparente les participations qu’ils détiennent dans de telles entreprises. Ces informations seront accessibles à tous et publiées dans les Rapports ITIE et/ou dans les registres publics.

Afin de s’assurer du respect de cette Exigence ITIE, des actions de réforme ont été identifiées et en partie engagées par l’ITIE-Togo tant au niveau de l’administration publique qu’au niveau des industries extractives. C’est dans cette perspective que s’est tenue à Tsévié, chef-lieu de la préfecture de Zio, la dissémination thématique des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 qui a rassemblé les industries extractives et certaines organisations de la société civile, le mardi 28 mai 2019 dans la salle de réunion de l’Hôtel Saint Georges. Le thème retenu pour l’étape de Tsévié est : Echanges sur la propriété réelle .

En effet, les travaux ont été ouverts à 15 heures 30 minutes par le Préfet de Zio, Monsieur ETSE Kodjo Kadévi. Les communications faites ont porté sur la propriété réelle par Monsieur DZIVENOU, et la dissémination du contenu des deux rapports par Monsieur AMEKUDZI. A la suite des deux interventions, le Coordonnateur National de l’ITIE-Togo est revenu sur l’importance de la déclaration des propriétaires réels ou propriétaires effectifs.

Ces différentes présentations ont abouti à un débat ouvert qui a permis aux participants de poser les questions suivantes :

* Pourquoi les rapports ITIE sont-ils publiés avec deux ans d’écart d’années ?
* Pourquoi vouloir connaitre les propriétaires réels des entreprises extractives alors que ces entreprises payent bien leurs taxes et impôts ?
* Les industries extractives feront-elles des déclarations en respect au code pénal qui exige la publication des propriétaires réels ?
* Que fait l’ITIE pour amener les industries à fournir des déclarations ?
* Quel accompagnement est prévu pour permettre aux industries extractives de mieux comprendre la notion de propriété réelle et fournir les informations idoines ?
* Quelles sont les sanctions prévues à l’encontre des industries qui n’ont pas déclaré leurs propriétaires dans les précédents rapports ITIE.

Ces différentes questions ont reçu des réponses idoines à la satisfaction de tous.

La rencontre a pris fin à 17 heur**es** 45 minutes par les mots de clôture du Préfet.

**TABLIGBO**

La campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo s’est poursuivie à Tabligbo le mercredi 29 mai 2019 dans la salle de réunion de la Mairie de la ville. Elle a eu pour cible les organisations de la société civile locale, les délégations spéciales de la préfecture et de la commune et les comités de développement. Les travaux ont été ouverts à 15 heures 30 minutes par le Préfet de Yoto, Monsieur ALIBO. Le thème retenu pour la rencontre a porté sur les ristournes et leur utilisation.

Ainsi, les communications suivantes ont été présentées : la présentation de l’ITIE par Monsieur DZIVENOU, la présentation sur les exigences 5 et 6 de la Norme ITIE par le Coordonnateur National et la dissémination du contenu des deux rapports par Monsieur AMEKUDZI.

Les questions qui ont suivi ces présentations sont les suivantes :

* Pourquoi les rapports ITIE 2015 et 2016 en 2019 ?
* Quelles sont les mesures prises par l’ITIE par rapport aux anomalies constatées ?
* Qui est le dépositaire des rapports ITIE ?
* Qu’est-ce que l’ITIE prévoit par rapport aux anomalies constatées dans les rapports ?
* Est-il possible d’instaurer un système d’unicité des déclarations des données au niveau de l’ITIE ?
* Qu’est-ce qui explique le retard dans la dissémination des deux rapports ITIE ?
* Est-il possible de mettre en place un comité pour élaborer des sanctions par rapport aux industries extractives défaillantes ?
* L’ITIE peut-elle faire la lumière sur les propriétaires réels des entreprises ?

Toutes les questions ont été répondues de manière satisfaisante et tous les doutes aient été clarifiés et résolus. La rencontre a été clôturée à 18 heures.

**NOTSE**

La première étape de la dissémination des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 a pris fin à Notsé le vendredi 31 mai 2019 à l’Hôtel Le Berceau. Cette rencontre a été ouverte à 9 heures 34 minutes par le Préfet de Haho, Monsieur TCHANGAI Awo et a rassemblé les corps de contrôle à savoir, l’Inspection Générale des Finances, l’Inspection Générale d’Etat et certaines organisations de la société civile locale ainsi que d’autres composantes de la population de Notsé. Le thème de cette rencontre était les problèmes liés à la certification des déclarations. Les communications délivrées ont porté sur : la présentation de l’ITIE par Monsieur DZIVENOU, la présentation sur la certification des données déclarées par les entités déclarantes par le Coordonnateur National et la dissémination du contenu des deux rapports par Monsieur AMEKUDZI.

Le débat ouvert à la suite de ces présentations a donné l’occasion aux participants de poser les questions suivantes :

* Quelle est la base de calcul des ristournes ?
* Quelles sont les critères d’acquisition des carrières de roches concassées ?
* L’ITIE est-elle impliquée dans la transparence des contrats ?
* Le Togo dispose-t-il des moyens pour connaitre le patrimoine minier du pays ?
* La certification des données ne peut-elle pas devenir une exigence de la Norme ITIE ?
* Quel est le pourcentage d’employés togolais et étrangers dans le secteur extractif au Togo ?
* Quel est le texte qui réglemente les contributions sociales des entreprises ?

Ces différentes questions ont reçu des réponses idoines de la part des présentateurs. Les travaux ont pris fin à 12 heures 02 minutes sur les mots de clôture du Préfet.

**Les Rapporteurs**

1°) Awoéfa FANGLA

2°) Jules Gagno AKOUBIA